

**COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER**

Luxembourg, le 3 décembre 2013

A tous les établissements de crédit

**CIRCULAIRE CSSF 13/576**

**Concerne: Mise à jour du tableau B 4.6 s'intitulant désormais tableau B 4.6 « Responsables de certaines fonctions et activités »**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre attention une mise à jour du tableau B 4.6 « Responsables de certaines fonctions » et des instructions y relatives.

Le tableau B 4.6 s'intitule désormais tableau B 4.6 « Responsables de certaines fonctions et activités ». Ce tableau renseigne les noms des personnes en charge d'une fonction ou activité au niveau de la direction autorisée ainsi que les noms des responsables des fonctions de contrôle interne; en outre, le tableau reprend le nom du membre de la direction autorisée en charge du dispositif Vue Unique du Client (VUC) dans le cadre de la garantie des dépôts.

Le tableau B 4.6 tient compte des changements introduits en la matière par la circulaire CSSF 12/552, telle que modifiée par la circulaire CSSF 13/563, abrogeant les circulaires IML 96/126, IML 98/143 et CSSF 04/155.

Le tableau B 4.6 et les instructions y relatives (versions « marked-up » et finale), tels que figurant désormais au Recueil des instructions aux banques, publié sur notre site Internet, sont disponibles sous forme électronique à l'adresse suivante :  
<https://www.cssf.lu/fr/reporting-prudentiel-etablissements-de-credit/>.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



Claude SIMON  
Directeur



Andrée BILLON  
Directeur



Simone DELCOURT  
Directeur



Jean GUILL  
Directeur général